

Envoyé en préfecture le 02/08/2019

Reçu en préfecture le 02/08/2019

Affiché le **6 AOUT 2019**

ID : 082-228200010-20190702-CP2019_07_25-DE

SALLES POLYVALENTES, CULTURELLES, ET LOCAUX PÉRISCOLAIRES

demandes présentées dans le cadre de la politique classique

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVEN TIONNABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DÉPARTEMEN TALE
1) FABAS Construction d'une maison dédiée aux Associations SUMR/00000891	56 465 €	56 465 €	-	22%	<u>12 422 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30/04/19.					
2) LACHAPELLE Aménagement d'un local associatif SUMR/00000892	10 250 €	10 250 €	-	45%	<u>4 612 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30/04/19.					
3) VILLEBRUMIER Aménagement d'une salle multi-usages à destination des Associations SUMR/00000794	14 160 €	14 160 €	-	24%	<u>3 398 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 26/03/19.					

demandes présentées dans le cadre de la politique classique - 2^{èmes} tranches

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVEN TIONNABLE	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DÉPARTEMEN TALE
4) ROQUECOR Aménagement d'une maison des Associations dans un logement communal SUMR/ACO04045	174 680 €	74 680 €	31,20%	<u>23 300 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné en commission permanente du 30/11/16 qui a accordé une première tranche de dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT.				
5) C.C. PAYS DE SERRES EN QUERCY Rénovation et extension de la crèche située à Lauzerte SUMR/ACO04041	165 706 €	65 706 €	12%	<u>7 884 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné en commission permanente du 07/11/17 qui a accordé une première tranche de dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT.				

TOTAL..... 51 616 €

Le Président,

Christian ASTRUC